

INTRODUCTION

Ce recueil n'est pas un ouvrage juridique. Il ne se substitue en aucun cas aux textes réglementaires officiels auxquels il renvoie.

Il a été réalisé à la demande du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche. Sa rédaction a été réalisée par un groupe d'experts provenant de ce même ministère, du Cemagref ainsi que des services régionaux et départementaux de l'inspection du travail.

Conçu pour répondre aux demandes exprimées par un large public (organismes de prévention, assureurs, enseignants, constructeurs...), ce premier titre de la collection « Études sécurité » reprend un document initialement réalisé pour les besoins des services de l'inspection du travail en agriculture, sous forme d'un classeur régulièrement actualisé.

Ce recueil présente les modalités d'application spécifiques de la réglementation issue du Code du travail à 41 machines agricoles et forestières. Pour chacune des machines présentées, la réglementation est abordée de manière illustrée sous forme de fiches indiquant les prescriptions techniques, les mesures organisationnelles et les références réglementaires fondamentales en ce qui concerne la conception et l'utilisation des machines.

Ces fiches ont été mises à jour en tenant de la nouvelle codification du Code du travail ainsi que de l'entrée en vigueur, le 29 décembre 2009, de la directive 2006/42/CE (dite « Directive machine ») transposée en droit français par le décret n°2008-1156 du 7 novembre 2008 relatif aux équipements de travail et aux équipements de protection individuelle.

Celles-ci sont structurées suivant trois axes afin de pouvoir être consultées indépendamment les unes des autres :

- **une fiche organes et fonctions** présentant le principe de fonctionnement de la machine ainsi que les différents organes la constituant ;
- **une fiche conception** présentant sous la forme de prescriptions techniques l'appréciation des risques existants sur la machine ;
- **une fiche utilisation** indiquant les pratiques d'utilisation sûres ainsi que les obligations qui s'imposent au chef d'entreprise ou au chef d'établissement scolaire mettant la machine à la disposition de ses salariés ou de ses élèves.

Par souci de clarté, les règles du Code de la route applicables aux machines appelées à circuler sur la voie publique, ne sont pas abordées dans le présent ouvrage.

Afin d'améliorer la compréhension de ces fiches, un préambule intitulé « Le cadre juridique » permet au lecteur de découvrir le cadre réglementaire général sur lequel est basée leur rédaction. **Un mode d'emploi des fiches est par ailleurs disponible.** Sa lecture permettra de tirer le meilleur parti de l'intégralité des informations disponibles dans ce recueil.